

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SAINT-GODEFROI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2026
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2013 POUR PERMETTRE
LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité;

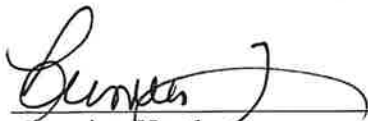
QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté à sa séance ordinaire du conseil du 2 juin 2026 le Règlement numéro 296-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 217-2013 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 4 juin 2026, date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

ADOPTÉ.

Donné à Saint-Godefroi, ce quatrième jour de juin 2026.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière